



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Eleveurs

Question écrite n° 39048

Texte de la question

M Jean Roatta demande instamment à M le ministre de l'agriculture de rappeler aux éleveurs l'interdiction formelle de services envers les animaux tels qu'ils ont été constatés lors des manifestations, en particulier celles de Quimper, Brest et Morlaix le 8 février 1988. Ces cruautés, souvent volontaires, desservent l'image de marque des éleveurs et contreviennent gravement aux lois sur la protection animale.

Données clés

Auteur : [M. Roatta Jean](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39048

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1498